

MASSIF DES MONTS D'ORB

Forêt domaniale des Monts d'Orb



LE TERRITOIRE

Aux pieds des Cévennes, à l'extrême nord du département de l'Hérault, entre la vallée de l'Orb et celle de la Mare, le massif des Monts d'Orb représente un vaste territoire de chasse, réparti sur plus de 2000 ha.

Sous double influence méditerranéenne et océanique, le massif des Monts d'Orb offre une remarquable diversité tant géologique que botanique (plus de 300 espèces recensées).

De profondes vallées, traversant le massif, délimitent des types de végétation favorables au développement de la population de cervidés



Ses atouts pour la chasse

Introduite en 1965 sur le massif, la population de cervidés a fait l'objet, dès son implantation, d'une gestion rigoureuse par l'ONF qui, conjuguée à la qualité des biotopes, est à l'origine de sujets de valeur remarquable. La chasse de cette espèce sur le massif a été autorisée en 1996, après plusieurs années de protection ayant permis une évolution quantitative et qualitative des populations.

Les prestations proposées

La chasse au cerf, à l'approche ou à l'affût, tous les jours du 1er septembre au 15 octobre, pendant la période de brame et en dehors des jours de chasse en battue le reste de l'année. Et ce, le matin, de l'aube jusqu'à 10h et le soir, de 16h au crépuscule. La chasse au chevreuil à l'approche ou à l'affût, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. La chasse en battue : 1 ou 2 battues organisées en fin de saison en fonction de l'évolution du plan de chasse.

BON A SAVOIR

L'heure et le lieu de rendez-vous sont fixés avec le guide de chasse désigné pour la sortie.

Hébergement

- Office du tourisme 10 quai des Tanneries
34260 Avène - 04 67 23 43 38
- Office du tourisme Le Presbytère
34650 Lunas - 04 67 23 76 67
- Office du tourisme
1 rue de la République
34600 Bédarieux - 04 67 95 08 79

CONTACT :

Agent patrimonial - guide de chasse

Romain Margail

Unité territoriale Piémont

Maison du Jaur - Route de Saint-Pons

34390 Olargues

068148 5911

Retrouvez toutes les chasses de l'ONF sur : www.onf.fr/chasse